

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-089

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; M. Nicolas de GARILHE ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) donne pouvoir à Mme Christelle GERIN-EPELY ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; Mme Martine BIARD donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Géraldine BALLIGAND donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY.

Membre absent : aucun.

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 33

OBJET

AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS D'AMENAGER POUR LA CREATION DE 33 PLACES DE STATIONNEMENT SUPPLEMENTAIRES SUR LE PARC DES CHÊNES ET SES ABORDS

La Ville d'Écully a engagé en 2023 des études relatives à l'optimisation du stationnement véhicules sur le parc des Chênes et ses abords.

Ces études ont été menées à la suite des constats suivants :

- Difficultés pour les habitants de se stationner en Centre-Ville à certaines heures de la journée et lors des marchés forains,

- Abords de la Maison de la Famille régulièrement saturés,
- Difficultés pour les agents de la Ville d'Ecully de trouver du stationnement à proximité de l'Hôtel de Ville et de la Maison de la Famille,
- Intérêt de créer du stationnement pour, à terme, pouvoir travailler plus librement sur des projets d'aménagement et de végétalisation du Centre-Ville qui engendreraient des suppressions ponctuelles de places de stationnement.

Il est apparu que le potentiel d'aménagement sur la zone considérée est intéressant et peut être réalisé assez aisément dans des coûts maîtrisés.

Les travaux ont été étudiés avec le souci de garantir :

- La préservation des espaces végétalisés et des arbres de valeur,
- La maîtrise du foncier de la commune par des aménagements modulables dans le temps.

Ainsi, il est prévu :

- La création d'une place de stationnement à l'entrée du parking en supprimant des arceaux vélos peu utilisés et en nombre suffisant dans les environs,
- La création de 6 places en transformant des places en créneau par des places en bataille ce qui nécessite de légères reprises de talus,
- La création de 11 places en gravier au fond de l'impasse Tramier,
- La création de 15 places en gravier sur les abords de la Maison Daurat,
- Le reprofilage de l'impasse Tramier pour accéder aux 26 nouvelles places en gravier.

A titre indicatif, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 72 240 € TTC.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, un permis d'aménager doit être déposé au préalable par la Ville d'Ecully.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R421-19 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat approuvé le 13 mai 2019, opposable le 18 juin 2019 et ses modifications en vigueur ;

La Commission Urbanisme et Qualité de Vie, réunie le 3 novembre 2023, entendue ;

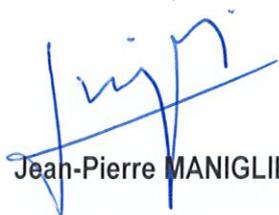
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

Par 31 voix pour et 2 voix contre (groupe Ecully pour tous),

- Approuve le projet relatif à la création de 33 places de stationnement supplémentaires sur le Parc des Chênes et ses abords ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer le permis d'aménager ainsi que tous les autres documents afférents à ce projet.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 14 novembre 2023

Le Secrétaire,



Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le Maire

23 NOV. 2023



Sébastien MICHEL

Acte à classer

2023-089

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-23T10-57-22.00 (MI249071847)

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20231123-2023-089-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis d'aménager pour la création de 33 places de stationnement supplémentaires sur le parc des ch et ses abords

Date de décision : 23/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

2. Urbanisme

2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

2.2.2. Délibérations relatives aux autorisations de dépôt de permis de construire, d'aménager et de démolir

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DELIB_2023-089.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/11/23 à 10:57

Par BOUTET Catherine

Transmis

Date 23/11/23 à 10:57

Par BOUTET Catherine

Accusé de réception

Date 23/11/23 à 11:04